

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision:  
12.09.2022

**REMS Spezial Spray**

**N° de l'article: 140105**

Page 1 de 9

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

REMS Spezial Spray

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Lubrifiant réfrigérant miscible à l'eau

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Producteur

Société: REMS GmbH & Co KG  
Rue: Stuttgarter Strasse 83  
Lieu: D-71332 Waiblingen  
Téléphone: +49 (0) 7151 / 1707-0  
e-mail: info@rems.de  
Internet: www.rems.de  
Service responsable: Produktsicherheit / Product Safety  
Téléfax: +49 (0) 7151 / 1707-110

#### Fournisseur

Société: OTTO SUHNER AG  
Rue: Industriestrasse 10  
Lieu: CH-5242 Lupfig  
Téléphone: +41 (0) 56 464 2828  
e-mail: abrasive.ch@suhner.com  
Internet: www.suhner.com  
Service responsable: Produktsicherheit / Product Safety

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Allemagne: +49 (0) 7161 / 802-400  
Centre Suisse d'Information Toxicologique (Zurich): 145 (national) +41 44 251 51  
51 (international)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1; H222-H229

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention  
d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision:  
12.09.2022

**REMS Spezial Spray**

**N° de l'article: 140105**

Page 2 de 9

## 2.3. Autres dangers

Sans une aération suffisante, la formation de mélanges explosifs est possible.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

#### **Caractérisation chimique**

Préparation contenant du gaz sous pression.

#### **Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64742-53-6	distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités			10 - < 20 %
	265-156-6	649-466-00-2	01-2119480375-34	
	Asp. Tox. 1; H304			
68002-96-0	alcools, C16-18, éthoxylés, propoxylés			2,5 - < 5 %
	614-209-5			
	Aquatic Chronic 3; H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

#### **Indications générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

#### **Après inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

#### **Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

#### **Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

#### **Après ingestion**

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO2).

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2). Ne pas respirer les

Date de révision:  
12.09.2022

**REMS Spezial Spray**

**N° de l'article: 140105**

Page 3 de 9

gaz d'explosion et d'incendie.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### **Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Remarques générales**

Mesures de protection: voir rubrique 7 + 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Mesures de protection: voir rubrique 7 + 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Veiller à un apport d'air frais. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conditions à éviter: génération/formation d'aérosols.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Eviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Dans le compartiment à gaz de cuves fermées, et en particulier sous l'effet de la chaleur, des vapeurs de solvants inflammables peuvent s'accumuler. Veiller à tenir à l'écart toute source de chaleur et d'ignition. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Recommandation: Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

#### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Protéger contre: Gel. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision:  
12.09.2022

**REMS Spezial Spray**

**N° de l'article: 140105**

Page 4 de 9

## Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME 8 h	
		3200	7600		VLE courte durée	
74-98-6	Propane	1000	1800		VME 8 h	
		4000	7200		VLE courte durée	

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-53-6	distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,73 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	5,58 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
64742-53-6	distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	
	Intoxication secondaire	9,33 mg/kg

## Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

Y: Il n'y a aucun risque de lésion du fœtus lors du respect de la valeur limite sur le lieu de travail (AGW) et de la valeur de limite biologique

Z: On ne peut pas aussi exclure un risque de lésion du fœtus lors du respect de la valeur limite sur le lieu de travail (AGW) et de la valeur de limite biologique

sang (B)

Urine (U)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés.

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés. Modèles de gants recommandés: EN ISO 374. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Temps de pénétration > 120 min (Epaisseur du matériau des gants: 0.4 mm). Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

#### Protection de la peau

Vêtement de protection.

#### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire approprié: Demi-masque

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision:  
12.09.2022

**REMS Spezial Spray**

**N° de l'article: 140105**

Page 5 de 9

filtrant (NF EN 149), p. ex. FFA P / Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140) +  
Appareil filtrant combiné , p. ex. A P.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol	
Couleur:	brunâtre	
Odeur:	caractéristique	
		<b>Testé selon la méthode</b>
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Inflammabilité		
solide/liquide:	Aérosol extrêmement inflammable.	
Limite inférieure d'explosivité:		non applicable
Limite supérieure d'explosivité:		non applicable
Point d'éclair:		non applicable
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible	
pH-Valeur:		non applicable
Viscosité cinématique:		non applicable
Hydrosolubilité:		émulsifiant
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 15 °C):	0,758 g/cm <sup>3</sup>	DIN EN ISO 12185
Densité de vapeur relative:		non déterminé
Caractéristiques des particules:		non applicable

### 9.2. Autres informations

#### Dangers d'explosion

Le produit: non explosif. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

#### Autres caractéristiques de sécurité

Point d'écoulement:	non applicable
Viscosité dynamique:	non applicable
Durée d'écoulement:	non applicable

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision:  
12.09.2022

**REMS Spezial Spray**

**N° de l'article: 140105**

Page 6 de 9

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### **Autres informations**

En respectant les règles générales de la protection du travail et de l'hygiène industrielle, il n'y a pas de risques de santé pour le personnel traitant ce produit. Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
68002-96-0	alcools, C16-18, éthoxylés, propoxylés					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Danio rerio	OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >10 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 202	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >10 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision:  
12.09.2022

**REMS Spezial Spray**

**N° de l'article: 140105**

Page 7 de 9

## Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

## Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150104 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages métalliques

## L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AÉROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.1
	
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

### Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AEROSOLS
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	2.1
	
Marine polluant:	NO
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	AEROSOLS, inflammable

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision:  
12.09.2022

**REMS Spezial Spray**

**N° de l'article: 140105**

Page 8 de 9

**14.3. Classe(s) de danger pour le** 2.1

**transport:**

**14.4. Groupe d'emballage:** -

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G  
Passenger LQ: Y203  
Quantité exceptée: E0  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203  
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune donnée disponible

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune donnée disponible

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 37,3 % (282,7 g/l)  
Indications relatives à la directive P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES  
2012/18/UE (SEVESO III):

##### **Législation nationale**

Teneur en COV (OCOV): 37,3 %

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 7,9,14,15.

#### **Abréviations et acronymes**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
CAS: Chemical Abstracts Service (a division of the American Chemical Society)  
DNEL/DMEL: Derived No-Effect Level / Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
WEL (UK): Workplace Exposure Limits  
TWA (EC): Time-Weighted Average

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision:  
12.09.2022

**REMS Spezial Spray**

**N° de l'article: 140105**

Page 9 de 9

STEL (EC): Short Term Exposure Limit

ATE: Acute Toxicity Estimate

DL50: Lethal Dose, 50% (median lethal dose)

CL50: Lethal Concentration, 50% (median lethal concentration)

EC50: half maximal Effective Concentration

ErC50: EC50 in terms of reduction of growth rate

AwSV: Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen

## Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*